

## Présentation générale

### 1. Les compétences du CDEN

---

En vertu de l'article R. 235-11 du code de l'éducation, le CDEN est compétent en matière de :

- « programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges » et
- « modalités générales d'attribution des subventions allouées aux collèges ».

Ce champ de compétence couvre la majeure partie des actions menées par le Département en direction des collèges. Il ne concerne pas les questions de personnels, qui sont traitées dans d'autres instances.

En dehors de l'investissement, la compétence est circonscrite aux seules subventions. Néanmoins, pour une meilleure compréhension, cette présentation couvrira également des actions qui ne prennent pas la forme de subventions, étant directement menées par le Département avec ses moyens propres. Seront également évoquées les perspectives en matière de sectorisation, sachant que les projets de modification des secteurs seront présentés en début d'année 2012, pour la prochaine rentrée.

Enfin, cette présentation ne se limitera pas aux compétences obligatoires du département, puisque seront également abordées les actions éducatives menées par la Ville de Paris.

### 2. Les collèges

---

Paris compte 112 collèges à la rentrée 2011, dont 29 sont situés en cité scolaire.

Les cités scolaires pèsent d'un poids sans équivalent dans d'autres départements. Elles scolarisent 30% des collégiens du secteur public. En leur sein, les collégiens représentent 37% des élèves.

Par convention, le département de Paris et la Région ont décidé de répartir ainsi leurs rôles à compter de 2007 :

	collège	lycée
Travaux	région	région
Dotation de fonctionnement*	département	région
Dotation d'équipement*	département	région
Personnels	région	région
Restauration (organisation)	région	région

\*avec un processus de coordination des actions

Toutefois, pour certaines cités scolaires, le département a conservé la maîtrise d'ouvrage de travaux programmés sur plusieurs années en raison d'opérations lourdes de travaux en cours.

Au cours de l'année 2011, le transfert de cette maîtrise d'ouvrage à la Région a concerné les cités scolaires Janson de Sailly (16<sup>e</sup>), le 1<sup>er</sup> juillet, puis Jean Baptiste Say (16<sup>e</sup>) le 8 août.

Devraient passer ultérieurement sous maîtrise d'ouvrage régionale en 2012 les cités scolaires Henri IV (5<sup>e</sup>) et Jacques Decour (9<sup>e</sup>), puis en 2013 la cité scolaire Carnot (17<sup>e</sup>).

Dans tous les cas, où une seule collectivité assure une mission pour la Région et le Département, l'autre collectivité participe au financement des dépenses au prorata des effectifs de l'établissement qui lui est rattaché.

### 3. L'évolution démographique future

Pour la rentrée 2012, on attend une augmentation des effectifs collégiens d'environ 650 élèves.

La courbe d'évolution des effectifs, corrélée avec les naissances cumulées, indique une remontée de ceux-ci jusqu'en 2014 sans toutefois dépasser le niveau déjà atteint en 2002.

Les arrivées massives de logements attendus sur Paris (dans le diffus mais surtout sur les Zones d'Aménagement Concerté comme Paris Nord Est ou Clichy Batignolles, où seront créés 2 nouveaux collèges) sont d'autres variables qui vont nécessairement modifier à la hausse les effectifs au global des collégiens à Paris avec cependant un impact décalé dans le temps.

Ces évolutions amèneront des modifications de la carte des secteurs. Après concertation dans les formes rappelées ci-dessus, seront présentés au CDEN, en début d'année 2012, les projets proposés pour la rentrée 2012.

